

OFFRES PUBLIQUES D'EMPLOIS

**de postes à pourvoir pour l'année scolaire 2015/2016
dans l'enseignement obligatoire et postobligatoire**

2^{ème} phase

Recommandations particulières à l'intention des candidat-e-s aux postes vacants:

1. Les postes offerts s'adressent indifféremment aux femmes et aux hommes.
2. Le domicile civil du candidat ou de la candidate doit se trouver en Suisse.
3. Les délais indiqués doivent être strictement respectés.
4. Les dossiers de postulation doivent contenir une lettre de candidature avec curriculum vitae et photocopies des pièces justificatives. Dans la scolarité obligatoire (années 1 à 11), la lettre de candidature ne doit pas être obligatoirement manuscrite.
5. Il convient d'indiquer un numéro de téléphone dans la lettre de candidature.
6. Dans la scolarité obligatoire (années 1 à 11), un avis de postulation (sans le dossier) doit être adressé au service de l'enseignement obligatoire (SEO) en même temps que la candidature envoyée aux autorités scolaires communales ou intercommunales.
7. Au secondaire 2 (lycées et formation professionnelle), les dossiers de postulation doivent être adressés aux directions des lycées et des centres. Pour le CPLN et le CIFOM les dossiers de postulation doivent être déposés en ligne sur les pages emploi de chaque centre, soit : [www.cpln.ch/le CPLN/emploi.html](http://www.cpln.ch/le_CPLN/emploi.html) et www.cifom.ch/emploi. Les postulations par courrier ne seront pas prises en compte. Pour le LJP, le LDR, le LBC et le CPMB, les dossiers doivent être envoyés par courrier postal. Le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) ne doit pas être mis en copie et un avis de postulation ne doit pas lui être envoyé.
8. Il n'est pas nécessaire d'adresser la correspondance de candidature sous pli recommandé.

Service de l'enseignement obligatoire

Signification des astérisques lorsqu'elles se trouvent à la fin d'une offre publique d'emploi:

- * L'enseignant-e chargé-e actuellement du poste est candidat-e.
- ** En raison de la modification du statut de l'intéressé-e, la nomination aura lieu par voie d'appel.

Traitement: légal.

Entrée en fonction: début de l'année scolaire 2015-2016.

Formalités à remplir jusqu'au vendredi 22 mai 2015:

- 1) adresser une lettre de candidature avec curriculum vitae et photocopies des pièces justificatives à l'autorité d'engagement concernée;
- 2) envoyer une copie de la lettre de candidature (**sans dossier**), pour information, au Service de l'enseignement obligatoire, rue de l'Ecluse 67, case postale 3016, 2001 Neuchâtel ou par courrier électronique à l'adresse suivante: Aurelie.Rigolet@ne.ch.

Les titres exigés :

Sous réserve de la discipline enseignée et des étudiants de la HEP-BEJUNE.

Pour les années 1 et 2 de la scolarité obligatoire (cycle 1):

- diplôme d'enseignement HEP pour les cycles 1 et 2 de la scolarité obligatoire;
- diplôme de maître ou maîtresse d'école enfantine délivré par le Conseil d'Etat;
- autorisation d'enseigner dans les années 1 et 2 délivrée par le Conseil d'Etat ou le département;
- titres jugés équivalents.

Pour les années 3 à 7 de la scolarité obligatoire (cycle 1 et / ou cycle 2):

- diplôme d'enseignement HEP pour les cycles 1 et 2 de la scolarité obligatoire;
- diplôme, brevet ou certificat pédagogique d'instituteur ou d'institutrice;
- brevet spécial délivré par le Conseil d'Etat;
- autorisation d'enseigner dans les années 3 à 7 délivrée par le Conseil d'Etat ou le département;
- titres jugés équivalents.

Pour l'enseignement spécialisé:

- master, brevet ou diplôme en enseignement spécialisé ou en pédagogie curative scolaire;
- master, bachelor ou licence et diplôme d'enseignement délivré par une HEP (années 8-11);
- brevet spécial ou certificat d'aptitudes pédagogiques pour l'enseignement des branches littéraires ou scientifiques dans les écoles des cycles 2 ou 3;
- diplôme d'enseignement HEP pour les cycles 1 et 2 de la scolarité obligatoire;
- diplôme, brevet ou certificat pédagogique d'instituteur ou d'institutrice;
- brevet spécial délivré par le Conseil d'Etat;
- autorisation d'enseigner pour l'enseignement spécialisé délivrée par le Conseil d'Etat ou le département;
- titres jugés équivalents.

Pour les années 8 à 11 de la scolarité obligatoire (cycle 2 et / ou cycle 3):

- master, bachelor ou licence et diplôme d'enseignement délivré par une HEP (années 8-11);
- brevet spécial ou certificat d'aptitudes pédagogiques pour l'enseignement des branches littéraires ou scientifiques dans les écoles des cycles 2 ou 3;
- diplôme d'enseignement HEP pour les cycles 1 et 2 de la scolarité obligatoire;
- diplôme, brevet ou certificat pédagogique d'instituteur ou d'institutrice;
- brevet spécial délivré par le Conseil d'Etat;

- autorisation d'enseigner dans les années 8 à 11 délivrée par le Conseil d'Etat ou le département;
- titres jugés équivalents.

Classe d'accueil du cycle 3 - profil souhaité:

- Expérience d'au moins 5 ans dans les différentes années du cycle 3 de l'école obligatoire neuchâteloise.
- Aptitude confirmée à gérer plusieurs années d'enseignement simultanément.
- Intérêt marqué pour l'action sociale auprès des familles.
- Maîtrise de l'anglais ou de l'espagnol constituerait un avantage.

Renseignements:

Les candidat-e-s sont prié-e-s de s'adresser à l'autorité d'engagement concernée.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

Formation professionnelle

Signification des astérisques lorsqu'elles se trouvent à la fin d'une offre publique d'emploi:

*L'enseignant-e chargé-e actuellement du poste est candidat-e

Conditions pour postuler:

- Avoir une expérience de 6 mois en entreprise;
- Titres d'une haute école (Master, Bachelor), ou diplôme de la formation professionnelle supérieure (diplôme fédéral ou diplôme ES) ou titres équivalents;
- Titre pédagogique correspondant au type d'enseignement et au taux d'activité: IFFP, HEP avec complément IFFP. Le titre pédagogique peut être obtenu en cours d'emploi.

Traitement: légal.

Entrée en fonction: début de l'année scolaire 2015-2016.

Formalités à remplir jusqu'au vendredi 22 mai 2015:

- adresser une lettre de candidature avec curriculum vitae et pièces justificatives à la direction du centre intéressé. Pour le CPLN et le CIFOM les dossiers de postulation doivent être déposés en ligne sur les pages emploi de chaque centre, soit : www.cpln.ch/le_CPLN/emploi.html et www.cifom.ch/emploi. Les postulations par courrier ne seront pas prises en compte. Pour le LJP, le LDR, le LBC et le CPMB, les dossiers doivent être envoyés par courrier postal.

Remarques:

- Pour tous renseignements, les candidat-e-s sont prié-e-s de s'adresser à la direction du centre concerné.
- Dans le cadre de leur enseignement, les enseignant-e-s peuvent être appelé-e-s à dispenser des leçons de même type dans l'ensemble de l'entité constitutive d'un centre professionnel.

Formation académique / formation générale

*L'enseignant-e chargé-e actuellement du poste est candidat-e

Conditions pour postuler:

- Titres d'une haute école (Master) ou titres équivalents;
- Titre pédagogique HEP;
- Pour les postes du Lycée Jean-Piaget avec ***, il est nécessaire d'avoir le titre pédagogique complémentaire de l'IFFP (CMP) pour l'enseignement des branches de maturité professionnelle.

Traitement: légal.

Entrée en fonction: début de l'année scolaire 2015-2016.

Formalités à remplir jusqu'au vendredi 22 mai 2015:

- Adresser une lettre de candidature avec curriculum vitae et pièces justificatives à la direction du Lycée intéressé.

Remarques:

- Pour tous renseignements, les candidat-e-s sont prié-e-s de s'adresser à la direction du Lycée concerné.
- Dans le cadre de leur enseignement, les enseignant-e-s peuvent être appelé-e-s à dispenser des leçons de même type dans le lycée.